

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du samedi 06 août 2022

Date de la convocation: 03/08/2022

Membres en
exercice :

*L'an deux mille vingt-deux et le six août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : 8

Votants: 13

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY

Pour : 13

Contre : 0

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas
HOURLIER par Laurence HOURLIER, Barbara LOUCHART par
Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Abstentions : 0

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT

Absents:

**CONVENTION DE MISE A DISPOTION D'UN AGENT DE LA COMMUNE A LA
CCAVM - (D 2022 068)**

Le Maire expose que la CCAVM a créé un poste d'animateur enfant-jeunesse à mi-temps pour le territoire communautaire et rappelle que la Commune dispose d'un agent d'animation dédié à l'enfance-jeunesse. Le Maire propose que, dans le cadre d'une évolution de l'action périscolaire, enfance et jeunesse de la Commune, l'animateur de la Commune soit mis à disposition de la CCAVM sur une durée équivalent à un mi-temps à compter de la rentrée scolaire 2022.


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ que l'agent communal concerné soit mis à disposition de la CCAVM pour assurer la mission d'animation enfance-jeunesse sur le territoire communautaire à mi-temps à compter de la rentrée scolaire 2022,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération, dont la convention de mise à disposition de l'agent.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance


Annick IENZER

Le Maire


Olivier MAGUET
